

RECIEMUL 90 (C60B5 REC)

DÉFINITION:

Émulsion cationique de bitume à rupture lente de bitume spécialement conçue pour le recyclage de matériau broyé (de enrobés bitumineux vieillis) dans une unité de production d'aggloméré à chaud en recourant à la technique de trempage pour sa fabrication et avec un taux de broyage de 60 % maximum. Conforme aux spécifications figurant dans la norme EN 13808:2013 pour une émulsion de type C60B5 REC. Les propriétés de liant résiduel s'adaptent aux caractéristiques et au degré de vieillissement du matériau à recycler, ainsi qu'à son taux utilisé lors de la fabrication du enrobés recyclé par trempage.

SPÉCIFICATIONS:

| Caractéristiques | Unité | Norme | Min. | Max. |
|---------------------------------------|--------|------------|----------|------|
| Émulsion originale | | | | |
| Polarité des particules | - | EN 1430 | Positive | |
| Indice de rupture | - | EN 13075-1 | 170 | - |
| Teneur en liant (par teneur en eau) | % | EN 1428 | 58 | 62 |
| Temps de fluage (2 mm, 40 °C) (*) | s | EN 12846-1 | 15 | 70 |
| Tendance à la sédimentation à 7 jours | % | EN 12847 | - | 10 |
| Résidu par tamisage (0,5 mm) | % | EN 1429 | - | 0,10 |
| Adhésivité | % | EN 13614 | 90 | - |
| Résidu de distillation | | | | |
| EN 1431 | | | | |
| Pénétration (25 °C) | 0,1 mm | EN 1426 | - | 220 |
| Point de ramollissement | °C | EN 1427 | 35 | - |
| Résidu d'évaporation | | | | |
| EN 13074-1 | | | | |
| Pénétration (25 °C) | 0,1 mm | EN 1426 | - | 220 |
| Point de ramollissement | °C | EN 1427 | 35 | - |
| Résidu de stabilisation | | | | |
| EN 13704-2 | | | | |
| Pénétration (25 °C) | 0,1 mm | EN 1426 | - | 150 |
| Point de ramollissement | °C | EN 1427 | 39 | - |

(*) Le temps de fluage est accepté entre 40 et 130 s selon les caractéristiques des matériaux à utiliser.

Révision nº0 - Approuvée : 01/02/2023 - Prochaine révision : 01/02/2024

Pour plus d'informations visitez www.cepsa.com

Note: Les recommandations fournies dans cette fiche technique doivent être prises en considération à titre indicatif et pour des situations générales. Cepsa décline toute responsabilité en cas de mauvais usage. Pour les cas particuliers, veuillez contacter le Département Technique de Cepsa.

APPLICATIONS:

- Recyclages tempérés avec émulsion, taux de fraisage 60 % maximum.

TEMPÉRATURES DE TRAVAIL CONSEILLÉES:

- Température d'application (°C) : 20-60. Dans cette plage, le réchauffement de l'émulsion n'est pas requis pour son application, mais si tel est le cas, il conviendra de veiller à ne pas dépasser la limite de 60 °C. Pour cela, il est recommandé de chauffer à l'aide de moyens garantissant un contrôle correct de la température et une homogénéité de celle-ci dans toute l'émulsion, en évitant des surchauffes ponctuelles qui pourraient la détériorer.

DOTATIONS À TITRE INDICATIF:

- Selon le type de traitement, caractéristiques de fraisage et granulats, enrobé final, position de la couche sur la chaussée et catégorie de trafic.
- Environ 3-6 % d'émulsion par rapport à la masse de fraisage plus granulats.

RECOMMANDATIONS:

- Compte tenu de sa composition, ce type d'émulsion doit être transporté dans des citernes complètes ou, tout du moins, remplies à 90 % de leur capacité et toujours à des températures inférieures à 50 °C, afin d'éviter toute rupture partielle pendant le transport.
- Si ces émulsions sont stockées plus de 7 jours, il est recommandé de procéder à leur homogénéisation avant leur utilisation.
- Utiliser des machines adaptées pour un bon dosage de l'émulsion et du reste des composants des enrobés recyclés coulés à température tiède.

Révision n°0 - Approuvée : 01/02/2023 - Prochaine révision : 01/02/2024

Pour plus d'informations visitez www.cepsa.com

Note: Les recommandations fournies dans cette fiche technique doivent être prises en considération à titre indicatif et pour des situations générales. Cepsa décline toute responsabilité en cas de mauvais usage. Pour les cas particuliers, veuillez contacter le Département Technique de Cepsa.